

## Charte d'intervention RITIMO en Education au Développement et à la Solidarité Internationale : pratiques et principes

Cette charte s'inscrit dans un ensemble de textes ayant valeur de référence :

La Charte du réseau Ritimo qui, parmi ses objectifs, se fixe celui de « *participer à l'éducation à la citoyenneté planétaire (éducation à la solidarité internationale, au développement durable, à l'environnement, à la paix), pour permettre à chacun(e) d'agir en citoyen responsable* ».

Le bulletin officiel de l'Education Nationale n°16 du 17 avril 2008 qui accorde au réseau Ritimo un « *agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public* » par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 31 mars 2008 pour une durée de 5 ans.

Le référentiel sur l'Education au Développement et à la Solidarité Internationale d'Educasol (plate-forme française d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale) qui énonce que « *l'éducation au développement et à la solidarité internationale a pour finalité le changement des mentalités et des comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable* ».

La note de service en éducation au développement et à la solidarité internationale inscrite au bulletin officiel de l'Education Nationale n° 23 du 8 juin 2006 qui signale aux établissements scolaires le réseau Ritimo et l'ensemble de ses membres comme « *association de solidarité internationale offrant toutes les garanties au regard du service public* »

La circulaire de la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) inscrite au bulletin officiel n° 2007-077 du 29 mars 2007 qui vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

Ce texte a valeur de **réfèrent pédagogique en Education au Développement et à la Solidarité Internationale** pour les associations membres du réseau RITIMO.

Il est issu d'un texte élaboré initialement en 1985 par le Collectif Régional Tiers Monde de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le nom de « les 7 clefs pour l'éducation au développement », actualisé en 2001.

**L'éducation au développement et à la solidarité internationale** est une éducation qui tend principalement à mettre en place des **savoir être** et à **éduquer à la citoyenneté** ; elle a pour finalité le changement des mentalités et des comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable . Elle vise tous les publics, quels que soient leur âge et le milieu dans lequel ils évoluent.

**Les démarches d'éducation au développement et à la solidarité internationale partent des représentations mentales des participants et de leurs solidarités.**

Avant d'expliquer et de faire comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde aux participants, il est important d'en connaître leur perception. On ne peut éduquer au développement et à la solidarité sans tenir compte des représentations mentales et des connaissances des participants sur ces questions, sous peine de ne pas parler le même langage.

Pour cela, il faut donc favoriser préalablement l'expression au sein du groupe et faire ressortir les solidarités vécues au quotidien par les participants.

**L'éducation au développement et à la solidarité internationale s'inscrit dans un processus de longue durée qui se prépare et se prolonge.**

Les temps forts ne sont pas à ignorer mais doivent s'inscrire dans un projet global, car l'éducation au développement et à la solidarité internationale se construit dans la durée et se définit en termes d'objectifs et de projet éducatif à vivre. L'engagement de l'ensemble des partenaires éducatifs est nécessaire dans la totalité du processus.

On doit donc veiller avec soin au travail préparatoire d'information, de recherche, de sensibilisation, pour que les multiples composantes du thème abordé soient toujours prises en compte. Il faut également être attentif aux prolongements possibles par des compléments de recherche, par des pistes d'action concrètes ou par des ouvertures à d'autres problèmes liés aux solidarités à vivre « ici » et « là-bas ».

## **L'éducation au développement et à la solidarité internationale s'inscrit de manière transversale dans tous les contenus éducatifs.**

En milieu scolaire, parler de développement et de solidarité internationale n'est pas une tâche supplémentaire mais doit irriguer les programmes éducatifs, les dispositifs pédagogiques et les contenus d'enseignements existants. Pour cela, les connexions doivent être recherchées, en faisant apparaître notamment les liens entre les enjeux locaux et globaux, entre « le ici » et le « là-bas ».

## **L'EADSI n'est pas enfermée dans une pédagogie particulière mais emprunte à plusieurs types de pédagogies.**

Toute action d'éducation au développement et à la solidarité internationale s'inscrit dans une pédagogie qui prend en compte **le vécu des participants** et leurs représentations mentales. En effet, la connaissance du public auquel on s'adresse et du milieu socio-économique dans lequel il évolue est indispensable pour favoriser sa réactivité.

En ce sens, la **conformité entre la pratique et le discours** doit être recherchée par l'intervenant et permet aux participants d'être acteurs de leur propre développement et de leurs propres découvertes.

L'engagement pour le développement et la solidarité internationale repose essentiellement sur des propositions d'alternatives. En ce sens, l'apport d'**une pédagogie active** favorisant l'expression, l'esprit critique et les propositions des participants est fondamental.

Les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion à l'échelle mondiale sont complexes. Une **pédagogie ouverte et plurielle** tenant compte de cette complexité doit donc être utilisée afin d'ouvrir le champ de la réflexion et les pistes d'actions possibles. La solidarité internationale ne saurait être identifiée à un seul type d'action, à un modèle d'analyse ou à un organisme.

## **Toute action éducative doit s'appuyer sur quelques principes fondamentaux concernant les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde.**

L'intervenant doit s'appuyer sur trois principes essentiels et toute action éducative qui ne comporterait pas l'ensemble de ces principes de base risquerait de donner de la solidarité internationale une vision erronée :

- **la notion de "mal-développement"** : il n'y a pas « un bon développement ici et un mauvais développement là-bas ». Expliquer que le chômage, la violence, l'exploitation, le gaspillage, la faim, les conflits armés, l'injustice etc... ne sont que le visage multiforme d'un déséquilibre mondial est essentiel.

- **Dans tous les pays, les peuples sont actifs, vivants et pluriels** : à travers des conditions sociales ou géographiques inégales, des hommes et des femmes s'organisent, se prennent en charge, vivent. Quand cessera-t-on de ne montrer que le ou qu'un visage misérable de certaines régions du monde ou de certains pays ?

En ce sens, la « parole des acteurs » doit être valorisée, notamment à travers des actions conduites ici et surtout là-bas par des personnes et des organisations pour plus de justice et de solidarité.

- **Le Monde est « interdépendant »** : nos vêtements, notre café et nos fruits exotiques, notre pétrole et l'apport de la main-d'oeuvre immigrée à notre économie... tout cela montre combien les économies et les problèmes sont imbriqués, et qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher loin les causes de ce déséquilibre mondial.

## **Toute action éducative nécessite la formation de l'intervenant et une évaluation.**

Tout intervenant en éducation au développement et à la solidarité internationale inscrit son action avant tout dans une **démarche d'apprentissage de la citoyenneté**.

Pour cela, il doit se mettre lui-même en situation d'auto-formation permanente en organisant notamment une veille d'information sur les déséquilibres mondiaux. Dès lors, la question de la formation des intervenants ne saurait se réduire à de seuls aspects techniques ou pédagogiques mais doit être élargie à un engagement personnel de démarche citoyenne et de communication de son expérience aux autres.

Comme toute démarche éducative, **toute action d'éducation au développement et à la solidarité internationale doit être évaluée afin de mesurer son impact sur les représentations des participants et sur la construction des valeurs de solidarité et de citoyenneté planétaire.**